

Article 43 du Règlement

Que la Chambre se penche sur cette question afin que le ministre de l'agriculture donne son consentement pour que cette augmentation de 52c. les 100 livres soit reconnue et effective au plus tôt.

M. l'Orateur: La présentation d'une telle motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES PENSIONS

L'ACCORD DE RÉCIPROCITÉ CANADO-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante, qui devient urgente du fait du départ imminent du premier ministre (M. Trudeau) à destination du Royaume-Uni.

Comme il se trouve aujourd'hui au Canada un grand nombre de retraités qui sont d'anciens émigrants du Royaume-Uni et qui ne sont malheureusement pas admissibles à l'indexation de leur pension comme le sont ceux qui sont demeurés au Royaume-Uni, je propose, avec l'appui du député de Victoria (M. McKinnon):

Que la Chambre charge le premier ministre d'inscrire sur la liste des questions qu'il entend discuter avec son homologue britannique la possibilité de conclure un accord de réciprocité canado-britannique en matière de pensions, et de faire rapport à la Chambre à son retour des résultats de ces discussions.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE DÉMÉNAGEMENT DU MINISTÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné le fait déplorable que le ministère de l'Environnement est allé s'installer en 1978 dans un des édifices du nouveau complexe de Hull et qu'il reconnaît déverser ses eaux usées dans la rivière des Outaouais sans les traiter, alors qu'il est chargé de protéger l'environnement, et étant donné que les contrats n'ont pas été adjugés pour la construction d'une usine de traitement des effluents qui est censée coûter 120

[M. Beaudoin.]

millions de dollars, dont 40 millions seraient fournis par la Commission de la Capitale nationale, alors qu'il y a un grand nombre de bureaux vacants à Ottawa, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

● (1412)

Que le gouvernement somme le ministère de l'Environnement de déménager immédiatement de ces locaux en signe de protestation contre cette situation déplorable.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cette motion ne saurait être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LE BILINGUISME

LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'UNITÉ CANADIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné les spéculations sur le contenu du rapport du groupe de travail sur l'unité canadienne voulant faire croire que le gouvernement fédéral devrait abandonner ses efforts pour mettre en œuvre ses politiques linguistiques au pays, je propose, appuyé par l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert):

Que la Chambre réaffirme son appui à la loi sur les langues officielles et prie le premier ministre de demander aux coprésidents de ce groupe de travail de mettre fin aux spéculations dangereuses et préjudiciables à leur travail en déposant le rapport dans l'immédiat.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE NE PAS RÉDUIRE LES ALLOCATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma motion ne fait qu'exprimer un espoir que caressent, je pense, tous les députés de la Chambre. J'espère donc qu'elle sera acceptée.